



AE ANIMATEUR D'EQUITATION

titre à finalité professionnelle

🐾 DIPLÔME DE NIVEAU 3 (ancien niveau V)

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition sous la responsabilité d'un moniteur
- Gérer une activité équestre (contribue à l'organisation, la promotion et l'animation du centre équestre, assure les soins courant des équidés et des équipements)
- Assurer l'entretien des équidés

CONDITION D'ADMISSION - PREREQUIS

- Les candidats doivent avoir 18 à 29 ans révolus
- Etre titulaire du galop 6
- Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité
- Etre titulaire du PCS1 ou SST
- L'admission au CFA a lieu après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur.
- L'apprenti doit obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche.
- Délai d'accès : entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande et du profil du candidat
- Valider les tests de sélection
- Avoir un dossier complet avant l'entrée en formation

DUREE DE LA FORMATION – MODALITES D'ALTERNANCE

1 ans

Le calendrier d'alternance est établi par le CFA tous les ans avec un rythme de 2 jours par semaine au CFA et le reste de la semaine en entreprise

En CFA 15h de cours/2 jours	32 semaines 490 h
En entreprise (dont 5 semaines de congés payés/an)	52 semaines maximum

FINANCEMENT – REMUNERATION

- Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.
- Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/



Métiers du cheval

AE ANIMATEUR D'EQUITATION

titre à finalité professionnelle

🏇 DIPLÔME DE NIVEAU 3 (ancien niveau V)



Apprentissage

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

Une organisation en modules

- **Module 1** : accueil, encadrement, animation, communication, pédagogie et connaissance des publics
- **Module 2** : équitation, travail à pied
- **Module 3** : connaissance des soins et entretien des chevaux, des installations et des équipements
- **Module 4** : environnement institutionnel et réglementaire, la fédération, le club
- **Module 5** : mise en situation professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La formation est composée de 3 blocs de compétence qui permettent l'obtention du diplôme. Chaque bloc s'obtient de façon indépendante et est valide pour 5 ans.
- Individualisation : possibilité d'adapter le parcours de formation en fonction du diplôme et du positionnement

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Recyclage du SST à l'entrée de formation
- La validation de l'AE dispense des tests d'entrée (TEP) au BPJEPS.

Le CFA vous propose le **BPJEPS**
éducateur sportif mention Activités
Equestres

POURSUITE APRES LA FORMATION

- Poursuite d'étude: vers un BPJEPS, un DEJEPS
- Insertion professionnelle : salarié dans une entreprise hippique

CONTACT ET INSCRIPTION

Maxim FEGER, Responsable de formation

03.29.85.18.83

cfa.meuse@educagri.fr

Si besoin d'informations sur les équivalences ou passerelles possibles à cette formation, merci de contacter le Responsable de formation

Frédéric BOLOGNINI, Référent handicap

03.29.86.10.42



INSERTION 2023 : 100 %

Taux national sur

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>



REUSSITE session 2023 : 75 %



SATISFACTION : 100 %